

La CRÉ de l'Estrie se positionne face à la décision du gouvernement fédéral d'abandonner le formulaire détaillé du recensement canadien!

Sherbrooke, le 5 octobre 2010 – Réunis en conseil d'administration mercredi dernier, les membres de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ont dénoncé la décision du gouvernement fédéral d'abandonner le caractère obligatoire du recensement avec formulaire long et lui demandent de revenir sur sa décision.

En tant qu'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de planification et de développement régional, la CRÉ de l'Estrie utilise les données de la version longue du recensement canadien pour jouer pleinement son rôle d'aviseur auprès du gouvernement du Québec. Le président de la CRÉ de l'Estrie, Maurice Bernier mentionne « *Cette décision aura, certes, des répercussions négatives sur les activités de la CRÉ de l'Estrie, mais également pour tous nos partenaires régionaux et locaux. Nos élus municipaux utilisent ces données dans la planification et le développement de leur territoire.* »

Utilité en Estrie

Les données recueillies par le biais du formulaire détaillé sont utilisées, notamment pour dresser différents profils sociodémographiques et géographiques. Par exemple, notons que les [portraits territoriaux](#) produits par la CRÉ de l'Estrie sont basés sur les statistiques du recensement. Les municipalités régionales de comté (MRC) et leurs municipalités utilisent les données issues du questionnaire détaillé pour, entre autres, planifier différentes phases de développement de leur territoire ou pour cibler certains enjeux (transport collectif, garderies, soutien aux familles, soutien aux immigrants, etc.). De plus, soulignons qu'un éventail très large de partenaires du développement local et régional (CLD, SADC, CJE, organismes communautaires, etc.) utilisent ces données dans la planification de leurs activités et dans l'identification des besoins d'intervention sur leur territoire. Ces données s'avèrent une source d'information vitale à la connaissance des milieux et à la planification d'un développement cohérent et intégré utilisé par tous.

Le président de la CRÉ de l'Estrie a conclu en soulignant « *il y a consensus des milieux tant politiques que socio-économiques en faveur du maintien de l'obligation de remplir le questionnaire long du recensement. Il demeure pertinent qu'un formulaire obligatoire soit rempli, à une période donnée, pour assurer la fiabilité, la continuité et la comparaison des données. Ces éléments sont essentiels à l'intervention territoriale. Nous demandons donc au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision d'abandonner l'obligation de remplir le formulaire détaillé du recensement canadien* ». Le président de la CRÉ de l'Estrie joint également sa voix à celle des autres présidents des CRÉ du Québec qui ont signé conjointement une résolution qui sera acheminée cette semaine au premier ministre, Stephen Harper.

À propos de la CRÉ de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

- 30 -

Source : Marie-Hélène Wolfe - Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911

Information : Judith Lavallée - Chargée de communications
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911, poste 229
819 578-5459 (cellulaire)
jl@creestrie.qc.ca